



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

# Baisse du plafond des remises sur les médicaments génériques

Question écrite n° 9961

## Texte de la question

M. Jean-Louis Rouméga appelle l'attention de M. le ministre auprès de la ministre du travail, de la santé, de la solidarité et des familles, chargé de la santé et de l'accès aux soins, sur les conséquences alarmantes de l'arrêté du 4 août 2025 abaissant le plafond de remise sur les médicaments génériques de 40 % à 30 % dès septembre 2025, puis à 20 % en 2027. Une telle décision menace directement la survie des quelque 20 000 officines réparties sur le territoire national et déjà fragilisées par la hausse des charges. Les pertes sont évaluées à 275 millions d'euros par an dès 2025 et pourraient atteindre 600 millions en 2027, soit près de 45 000 euros de manque à gagner par établissement. Cette mesure risque d'entraîner l'arrêt des recrutements, voire des licenciements, une réduction des horaires d'ouverture, un gel des investissements et, dans certains cas, des fermetures. Les projections évoquent la disparition possible d'une pharmacie sur trois. Sur le plan sanitaire, l'affaiblissement du réseau officinal ne pourrait donc qu'aggraver la désertification médicale, notamment dans les zones rurales où la pharmacie représente souvent le premier point d'accès aux soins. Cette mesure, de surcroît, risque de freiner le recours aux génériques, pourtant indispensables à la maîtrise des dépenses de santé. Il lui demande donc quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour éviter la fragilisation économique et sanitaire du réseau officinal et s'il envisage de revoir l'arrêté du 4 août afin de protéger les officines, encourager l'usage des génériques et garantir un accès aux soins de qualité sur tout le territoire.

## Données clés

- Auteur : [M. Jean-Louis Rouméga](#)
- Circonscription : Hérault (1<sup>re</sup> circonscription) - Écologiste et Social
- Type de question : Question écrite
- Numéro de la question : 9961
- Rubrique : Pharmacie et médicaments

Version web : <https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/questions/QANR5L17QE9961>

- Ministère interrogé : [Santé et accès aux soins](#)
- Ministère attributaire : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

## Date(s) clée(s)

- Question publiée au JO le : [30 septembre 2025](#), page 8329